Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCT109-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE-N°109
OBJET : DEVIS BARRIÈRES BOIS COULISSANTES ET BORNES ANTI-STATIONNEMENT

Monsieur Eric D'HANGEST, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission aménagement du centre bourg et voirie en date du 12 Octobre dernier, il a été décidé d'acheter deux barrières en bois coulissantes qui seront installées sur la voie communale n° 20 pour éviter les dépôts sauvages.
Les bornes anti-stationnement seront installées à l'entrée du chemin de Paisnel pour limiter l'accès aux véhicules roulants.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus intéressante, à savoir :

- l'entreprise Peltier Bois pour la fourniture de deux barrières en bois coulissantes et des bornes anti-stationnement pour un montant de 1 926.00 € H.T. soit 2 311.20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 18 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la fourniture de deux barrières en bois coulissantes qui seront installées sur la voie communale n° 20 ainsi que les bornes anti-stationnement pour l'entrée du chemin de Paisnel,
- Décide de retenir l'entreprise Peltier Bois pour un montant de 1 926.00 € euros H.T. soit 2 311.20 € euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.